

COALITION DE LA SOCIETE CIVILE TCHADIENNE POUR LA COUR
PENALE INTERNATIIONALE

(CSCT/CPI)

(ACAT-TCHAD, AEPT, AFJT, ATNV, ATPDH, AVCRP, CELIAF, JEC, LTDH, TNV, AI-TCHAD,
AJAC)

contact : 627 49 88 / 995 10 45 / 629 39 32 ; E.mail : acatchad@yahoo.fr

N'Djamena, le 07 mars 2009

**COMMUNIQUE DE PRESSE N° 001/CSCT-
CPI/CP/09**

La Cour Pénale Internationale : une menace pour les pyromanes Africains.

La coalition de la Société Civile Tchadienne pour la Cour Pénale Internationale (CSCT/CPI) se félicite du mandat d'arrêt émis par la CPI contre le Président Soudanais Oumar El Béchir.

En effet, la CPI a été créée pour appliquer le principe selon lequel personne, fut il un Chef d'Etat, n'est au dessus de la loi, ainsi celui qui commet des crimes de masse doit répondre de ses actes devant la justice.

C'est en vertu de cette compétence que le 02 mai 2007, des mandats ont été émis à l'encontre d'Ahmad Muhammad Haroun et d'Ali Kushayb pour des crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis au Darfour en 2003 et 2004.

Le 20 novembre 2008, le Procureur a également demandé la délivrance d'un mandat d'arrêt contre trois (03) rebelles pour crimes de guerre qu'ils auraient commis contre les forces de maintien de la paix de l'Union Africaine dans le camp militaire de Haskanita (Darfour) le 29 septembre 2007.

Depuis la procédure de renvoi et le lancement des mandats, le Gouvernement Soudanais a défié et même refusé de manière expresse et permanente de coopérer avec la Cour et la Communauté Internationale. A ce jour, aucun des mandats d'arrêt n'a été exécuté.

Le mandat d'arrêt émis aujourd'hui contre le Président EL Béchir annonce un message positif pour le Soudan et pour toute l'Afrique selon lequel

l'impunité ne sera plus tolérée et une possibilité de réconciliation des Soudanais.

Aujourd'hui cette décision sans précédent, marque le début de la fin de l'impunité. Ceux qui dirigent de manière oppressive et commettent des crimes de guerre ne resteront pas impunis.

Le Soudan a l'obligation claire de coopérer avec la Cour.

Il revient désormais aux Etats Parties de la CPI, aux autres Gouvernements et organisations internationales d'œuvrer afin que ces mandats d'arrêt puissent être exécuté sans délai.

La CSCT/CPI souligne que la résolution des conflits en Afrique appelle à la fois la loi, le droit et la justice. Et tout mandat d'arrêt constitue une forte étape de la marche vers l'impunité zéro. La lutte contre l'impunité est un l'objectif louable, c'est pourquoi la coalition demande aux chefs d'Etats membres de l'Union Africaine et de la ligue Arabe, à la Chine, à la Russie, à l'Afrique du Sud, ... de soutenir la CPI dont la création a été saluée à juste titre comme une avancée majeure dans la lutte contre l'impunité.

Pour la coalition :

ACAT-TCHAD

AEPT

AFJT

ATNV

ATPDH

AVCRP

CELIAF

JEC

LTDH

TNV

AI-TCHAD

AJAC